



HAL
open science

Sécurité alimentaire et commerce international - Nourrir la planète par le marché ou sauver le "pacte colonial" ?

Fabrice Riem

► To cite this version:

Fabrice Riem. Sécurité alimentaire et commerce international - Nourrir la planète par le marché ou sauver le "pacte colonial" ?. François Collart Dutilleul. Penser une démocratie alimentaire (vol. I), Inida (Costa Rica), pp.69, 2013, 9782918382072. hal-00930279

HAL Id: hal-00930279

<https://hal.science/hal-00930279>

Submitted on 14 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SECURITE ALIMENTAIRE ET COMMERCE INTERNATIONAL – NOURRIR LA PLANETE PAR LE MARCHÉ OU SAUVER LE « PACTE COLONIAL » ? *

Fabrice RIEM,
Maître de conférences HDR à la Faculté de Bayonne (CDRE)

Pourquoi les pays commercent-ils ? Sans aucun déficit de production, l'Inde est devenu le plus gros importateur mondial de blé. En Roumanie, l'ouverture du marché porcin aux importations a provoqué la disparition de 90 % des éleveurs entre 2003 et 2007. Alors, pourquoi les pays commercent-ils ? A cette question, la science économique a longtemps répondu que les pays trouvaient un intérêt à échanger parce qu'ils sont différents. C'est l'essence du principe des avantages comparatifs, esquissé par Robert Torrens en 1815, puis formulé par David Ricardo en 1817. Les pays gagnent à l'échange parce que celui-ci conduit, grâce à la division internationale du travail, à une utilisation optimale des ressources de chacun¹. Les pays sont supposés, par leurs avantages comparatifs, dégager les ressources susceptibles de financer les importations alimentaires et ainsi d'assurer la disponibilité et l'accès de tous aux denrées. Les pays les plus pauvres pourraient facilement financer les importations nécessaires grâce à des exportations en croissance puisque l'accès aux marchés des pays développés doit être rendu de plus en plus aisé par le processus de libéralisation. C'est donc en améliorant l'accès aux marchés que la sécurité alimentaire de tous serait garantie.

Le droit du commerce international épouse la philosophie *générale* de ce modèle économique. Le mode actuel de fonctionnement de l'économie agricole mondiale est le fruit d'un changement de paradigme intervenu dans les années 1980 substituant des mécanismes d'équilibre de marché à des processus de régulation d'inspiration keynésienne². La croissance de la production nationale « qui constituait le noyau de toute stratégie d'autosuffisance (...) a ainsi été progressivement réduite à un rôle secondaire »³. Les objectifs de l'Accord sur l'agriculture négocié au sein de l'OMC en 1994 sont ainsi « *d'établir un système de*

* Cet article a été publié dans *Penser une démocratie alimentaire*, sous la direction de François Collart Dutilleul et Thomas Bréger, éd. Inida, Costa Rica, Volume I, 2013. Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.

¹ M. CROZET, « Commerce et géographie : la mondialisation selon Paul Krugman », *Revue d'Economie Politique* 2009/4, p. 515.

² G. AZOULAY, « Sécurité alimentaire mondiale et crise structurelle d'un mode de fonctionnement de l'économie agricole » *L'Homme et le Société*, 2012/1, p. 63.

³ Id.



commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché »⁴. C'est bien un système de commerce « axé sur le marché », dut-il être équitable, qui doit permettre de lutter contre l'insécurité alimentaire. Selon la FAO elle-même, le commerce serait essentiel pour lutter contre l'insécurité alimentaire parce qu'il accroît les disponibilités alimentaires dans le monde et *permet à l'offre de rencontrer la demande*⁵. Les travaux du Cycle de Doha confortent cette orientation. Cette ronde de négociations entamée en 2001 sous l'égide de l'OMC, baptisée « cycle du développement », était destinée à « intégrer les PED dans la division internationale du travail censée favoriser une dynamique de sortie de la pauvreté par la croissance, elle-même tirée par les exportations »⁶. Depuis l'ouverture de ce cycle, l'essentiel des efforts s'est concentré sur les liens entre la libéralisation des échanges internationaux et le développement.

Tout irait très bien, du moins pour les tenants du modèle théorique, si les pratiques mises en œuvre sur ces marchés libéralisés, ou en voie de l'être, ressemblaient, même de loin au fonctionnement d'un marché. Mais les faits sont têtus et la réalité de la mondialisation des échanges agricoles rechigne à tendre vers l'économie de tableau noir. Le commerce international a en effet été accaparé par de puissants oligopoles multinationaux⁷ bénéficiant d'économies d'échelle considérables et qui sont en mesure de fournir la variété des produits qu'aucun pays seul n'aurait les moyens d'offrir. Les terres fertiles des pays les plus pauvres sont cédées à des investisseurs étrangers qui produisent pour l'exportation, tandis que le pays hôte doit importer pour tenter de nourrir sa population⁸. « Dans un tel contexte, l'argument ricardien des avantages comparatifs s'écroule »⁹. Pire : il devient un moyen de « pérenniser », au-delà des indépendances formelles, « le pacte colonial qui réservait aux pays du Sud les produits de base et les produits industriels peu élaborés, et aux pays riches les hautes technologies et les activités à plus forte valeur ajoutée »¹⁰.

⁴ Préambule de l'Accord sur l'agriculture.

⁵ C. JOURDAIN-FORTIER et E. LOQUIN, « Droit du commerce international et sécurité alimentaire, » *RIDE* 2012, p. 31.

⁶ Th. POUCH, « Le visiteur de Genève : Malthus, l'Organisation mondiale du commerce et l'agriculture », *Revue française de socio-économie*, 2009/1, p. 19.

⁷ La chaîne alimentaire complète a glissé entre les mains de trois sortes de conglomérats mondiaux : Monsanto/Syngenta pour les entreprises technologiques ; Cargil/ADM pour les négociants en alimentation ; Walmart/Tesco pour la vente alimentaire de détail. C'est ainsi, par exemple, que Monsanto contrôle plus de 90 % du marché des semences de soja. Les 4 plus grosses sociétés évoluant sur le marché des céréales (les « ABCD ») se partagent 90 % du marché. Ces sociétés interviennent à toutes les étapes de la chaîne agricole industrielle, à la fois comme fournisseur de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires, comme propriétaires terriens, financeurs, transporteurs. Par ailleurs, les ABCD jouent un rôle déterminant dans la financiarisation du marché des matières premières agricoles en créant des branches dédiées à des activités financières. Enfin, ce sont des fonds d'investissement qui contrôlent aujourd'hui 50 à 60 % des transactions de blé. Sur ces chiffres, cf. F. PARE, « Pour la sécurité alimentaire, restaurer la responsabilité d'Etat », *RIDE* 2012/4, p. 87 ; G. AZOULAY, préc., p. 64.

⁸ « Main basse sur la terre : *land grabbing* et nouveau colonialisme », Compte rendu par l'association Ecocampus ENS, 8 avril 2013, p. 4.

⁹ G. GIRAUD, préc., p. 88, qui rappelle que « l'ouverture des frontières peut fort bien signifier qu'une entreprise étrangère viendra investir dans un pays pour y produire des biens destinés à ses propres ressortissants (et non aux habitants du pays hôte) et redistribuer ses bénéfices au profit, encore, de ses ressortissants (propriétaires du capital) ».

¹⁰ J. GENEREUX, *Les vraies lois de l'économie*, Seuil, 2005, p. 277 ; G. GIRAUD, (« L'épouvantail du protectionnisme », *Projet* 2011, p. 86) fait une analyse similaire et déplore « la réduction inavouée des



Qui ne voit que la dynamique à l'œuvre est celle du capitalisme, non celle du marché, et que ces deux dynamiques obéissent à des logiques incompatibles ? Le *marché* a été conçu comme une machine de guerre contre les monopoles. Avec la concurrence comme moteur de croissance, « l'horizon prévu par le libéralisme est peu équivoque, c'est la baisse tendancielle des profits » énoncée par A. Smith lui-même¹¹. La théorie de l'équilibre du marché concurrentiel et la logique du capitalisme sont incompatibles puisque la concurrence pousse les prix à la baisse et lamine les profits. Le capitalisme « ne peut guère s'accommoder de cette logique-là dans la mesure où il prétend à une accumulation sans limite du capital »¹². Par ailleurs, l'effet attendu du recours au marché, c'est-à-dire à la concurrence comme mode d'allocation des ressources, est de « permettre à tous de se situer dans le champ économique »¹³. Loin de participer au commerce international, des centaines de millions de paysans se retrouvent dans la situation de réfugiés sur leurs propres terres et sont expulsés de leurs propres marchés. En d'autres termes, la théorie économique libérale, pour autant qu'on la distingue du standard néo-classique, invite à mettre en question les pratiques capitalistes actuelles¹⁴, lesquelles consistent avant tout en de « puissants processus d'éviction »¹⁵.

Alors que le système capitaliste est sans doute « l'adversaire le plus puissant du marché concurrentiel », une technique de camouflage consiste à entretenir la confusion entre l'économie de marché et le capitalisme¹⁶. Le principal résultat de cette confusion est de cantonner ceux qui veulent refreiner les excès du *capitalisme* à la recherche de tempéraments au *marché*, juristes en tête. Nous y reviendrons.

Les processus d'évictions caractéristiques du système capitaliste ne se laissent pas facilement synthétiser parce que le capitalisme est moins le résultat « d'une construction rationnelle et préméditée » que « de pratiques économiques et sociales concrètes »¹⁷. P. Rosanvallon a su montrer que parce qu'il n'obéissait à « aucune autre règle que celle de son intérêt », il pouvait être « successivement libre-échangiste et protectionniste, étatiste et anti-étatiste »¹⁸. « L'utopie libérale de la société de marché est en ce sens tout à fait étrangère au

pays du Sud à l'état d'économies postcoloniales condamnées à livrer les matières premières et l'énergie dont manquent les pays du Nord ». Voir encore les analyses de S. AMIN, « Le capitalisme sénile », *Actuel Marx*, 2003/1, p. 107 et s. L'auteur écrit que l'impérialisme constitue « la phase permanente du capitalisme », qu'il « n'est pas un "phénomène politique" situé en dehors de la sphère de la vie économique, il est le produit des logiques qui commandent l'accumulation du capital ». Plus radicalement encore, S. AMIN estime que la fonction réelle de l'OMC « n'est pas de garantir la liberté des marchés comme elle le prétend mais au contraire de super protéger les monopoles (des centres) et de soumettre les systèmes de production des périphéries à cette exigence dévastatrice », pour conclure que « l'OMC agit alors comme un Ministère des colonies collectif » (p. 117).

¹¹ V. CHAROLLES, « Le capitalisme est-il libéral ? », *Le Débat*, 2010/4, p. 97.

¹² A. BERNARD, « Le marché autorégulé, une idée folle ? », *D.* 2009, p. 2289.

¹³ V. CHAROLLES, préc.

¹⁴ *Ibid*, p. 103.

¹⁵ H. ROUILLE D'ORFEUIL, « Exclusions paysannes et marché international du travail », *Etudes rurales*, juillet-décembre 2012, p. 198.

¹⁶ A. BERNARD, préc.

¹⁷ P. ROSANVALLON, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Seuil, 1989, p. 211.

¹⁸ *Ibid*.



capitalisme » qui n'en a retenu « que ce qui l'arrangeait pratiquement »¹⁹. Un ouvrage publié par l'association GRAIN en 2012 en regorge d'exemples²⁰.

Il est certain que le capitalisme ne peut survivre qu'en allant vers de nouveaux marchés. Fondé sur « une exploitation des ressources et des possibilités internationales »²¹, le processus de libéralisation du commerce international est essentiel à son développement. Prenons l'exemple de la filière laitière²². Du fait de la saturation des marchés du Nord, les géants laitiers visent, pour se développer, les marchés des pays du Sud approvisionnés par le lait populaire. Le système du lait populaire est essentiel à l'alimentation de millions de personnes dans les pays du Sud. Plusieurs gouvernements de ces pays se sont toutefois montrés disposés à sacrifier la production laitière locale, pourtant réputée de bonne qualité, en échange d'autres avantages attendus de la signature d'accords de libre-échange avec des pays du Nord. La Colombie a même adopté un décret interdisant la consommation, la vente et la transformation de lait cru – dénigré par des campagnes publicitaires orchestrées par des groupes comme Nestlé – avant d'entamer des négociations en vue de conclure des accords de libre-échange avec des pays exportateurs de produits laitiers, spécialement de lait en poudre bon marché. Dans de nombreux pays du Sud, les gouvernements ont répondu aux protestations des petits producteurs évincés des marchés que ces mesures allaient forcer le secteur à se moderniser et qu'ils bénéficieraient bientôt du développement des marchés à l'exportation.

C'est dire que le système capitaliste a aussi besoin des Etats. Les capitalistes sont « les amis du Prince », écrit Braudel²³ qui négocie, pour eux, l'accès aux terres²⁴ et facilite l'attribution de droits de propriétés. L'objectif des grands investisseurs est en effet de se débarrasser des lois foncières qui interdisent les possibilités de propriété aux étrangers. Pour les investisseurs nord-américains, un programme édifiant a été élaboré par le Congrès. Celui-ci consiste à octroyer des subventions aux pays « encourageant le libéralisme économique ». Les pays sélectionnés signent alors un « Compact » donnant droit au financement. Le Bénin a ainsi signé un tel accord conditionnant la distribution des fonds (destinée notamment au développement du port de Cotonou) à l'acceptation d'un Livre blanc censé servir de base à l'établissement d'un nouveau code foncier. Le nouveau cadre doit permettre de « passer progressivement d'une gestion foncière coutumière et administrative au marché et à un système d'enregistrement des droits de propriété »²⁵. C'est dire que « pour contrôler

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ CETIM et GRAIN, *Hold up sur l'alimentation. Comment les sociétés transnationales contrôlent l'alimentation du monde, font main basse sur les terres et détraquent le climat*, Genève, octobre 2012, 173 p.

²¹ F. BRAUDEL, *la dynamique du capitalisme*, Champs Histoire, 2008, p. 115.

²² Cf. *Hold up sur l'alimentation, op. cit.*, p. 32 et s.

²³ *Op. cit.*, p. 60.

²⁴ C'est ainsi que le ministre des affaires étrangères de l'île Maurice a obtenu un bail à long terme pour 20 mille hectares de terres agricoles fertiles au Mozambique pour y produire du riz pour le marché mauricien. Le ministre de l'agro-industrie a ensuite loué ces terres à deux grandes entreprises, l'une singapourienne, l'autre du Swaziland.

²⁵ Selon le directeur général du groupe d'agrobusiness Fludor, « si l'on veut que le développement se fasse, il faut que les gens puissent rapidement investir et que chaque portion du territoire béninois ait un propriétaire et que cela puisse être vérifié par un titre foncier » (*Hold up sur l'alimentation, op. cit.*, p. 146).



l'économie, il faut aussi *contrôler les formes d'organisations sociales qui interfèrent avec l'économie* »²⁶.

Les populations locales sont chassées de leur territoire : ces dernières années, plusieurs centaines de millions d'hectares de terres fertiles (suffisantes pour nourrir plusieurs centaines de millions de familles) sont passées des mains des paysans à celles des grandes entreprises. Ceux qui ont survécu²⁷ ont dû accepter les conditions de la production sous contrat dans laquelle l'acheteur fixe tout : depuis le prix des denrées, jusqu'aux semences et pesticides utilisés, en passant par les normes sanitaires. Pour ne donner qu'un exemple d'un phénomène général, dans les années 1990 au Brésil, faute de pouvoir respecter les normes élaborées par les transformateurs laitiers eux-mêmes, 60 mille petits producteurs laitiers ont été radiés. Les prix des denrées alimentaires n'ont plus grand chose à voir avec le « jeu » de l'offre et de la demande, ni les normes de sécurité sanitaire avec la santé publique²⁸. « Ce type d'échange substitue aux conditions normales du marché collectif des transactions individuelles dont les termes varient arbitrairement selon la situation des intéressés. Il s'agit d'échanges inégaux où la concurrence – loi essentielle de l'économie dite de marché – a peu de place »²⁹.

La Banque mondiale est bien obligée d'admettre, dans un rapport sur l'accaparement des terres³⁰, que les investissements ne rapportent presque rien aux communautés touchées en termes d'emplois ou d'indemnisation et qu'ils « ont laissé les populations locales dans une situation pire que celle qu'elle aurait été en l'absence de ces investissements »³¹. Le rapport constate que les investisseurs profitent d'une « faiblesse de la gouvernance » et d'une « absence de protection légale » des communautés locales permettant d'expulser les populations de leurs terres. C'est dire que les liens entre libéralisation du commerce et sécurité alimentaire ne vont pas de soi, en dépit de quelques succès constatés çà ou là.

Quelles conclusions tirer de ces constatations éparées ? La principale est qu'il faut renoncer à appréhender les pratiques observables à travers l'utopie du marché théorique et cesser de focaliser sa réflexion sur ce trompe-l'œil que constitue le discours sur la

²⁶ P. ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 211.

²⁷ La majorité perd son outil de production. A ce rythme, un auteur évalue à 3,3 milliards le nombre d'emplois qu'il faudrait créer d'ici à 2050. V. H. ROUILLE D'ORFEUIL, « Exclusions paysannes et marché international du travail, art. préc., p. 200.

²⁸ Par exemple, l'Union européenne a exigé que les unités de débarquement des poissons soient lavées à l'eau potable dans des pays où une part importante de la population n'a pas accès à l'eau potable. Ces normes ont permis à des entreprises européennes de développer leurs activités de pêche dans les eaux africaines et d'exclure les pêcheurs locaux du marché.

²⁹ F. BRAUDEL, *op. cit.*, p. 59.

³⁰ Banque Mondiale, *Rising Global Interest in Farmland : Can it yield sustainable and equitable benefits*, 7 sept. 2010.

³¹ Un tableau décrit la façon dont les investissements se concrétisent sur le terrain : des communautés entières expulsées de leurs terres, des conflits violents, des investisseurs enfreignant les lois. En revanche, le rapport ne dit rien de la façon dont la Banque mondiale s'est elle-même engagée dans ces transactions. Elle s'emploie depuis des décennies à promouvoir des approches de marché pour la gestion des terres, au travers de ses pratiques de prêts. La branche d'investissement commercial de la Banque mondiale, la Société financière internationale (ICF) est l'un des principaux investisseurs dans de nombreuses sociétés de capital-investissement qui achètent des droits sur des terres agricoles, tandis que son Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) accorde à des projets d'investissement dans les terres une assurance contre les risques politiques.



libéralisation des marchés. « Faire du marché théorique la référence centrale ou le prisme privilégié de l'analyse est la source d'un biais méthodologique »³² entretenu par les juristes eux-mêmes. Nous autres juristes faisons en effet comme si la vie économique était effectivement régie par le principe de concurrence³³, en essayant, le cas échéant, d'en améliorer le fonctionnement ou d'en réguler les effets jugés délétères.

L'Accord sur l'agriculture en fournit une illustration. Après avoir indiqué que l'objectif à long terme est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit axé sur le marché, les membres conviennent que les engagements pris devraient l'être « de manière équitable eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire ». La formule est ambiguë dans la mesure où elle semble signifier que « face à un premier cercle d'ordre public fondé sur les principes directeurs du marché », existerait « un second cercle d'ordre public non marchand »³⁴, ce dont attesterait la jurisprudence de l'ORD³⁵. Ces deux catégories d'ordre public ne nous paraissent pas devoir être distinguées aussi radicalement dans la mesure où, dans la doctrine de l'OMC, c'est le marché qui doit assurer le développement et donc la sécurité alimentaire. La formule semble signifier qu'il peut être nécessaire d'amender le marché, comme en témoigne d'ailleurs les multiples exceptions dont sont censés bénéficier les PED et les PMA³⁶. Outre que ces exceptions sont manifestement très difficiles à mettre en œuvre³⁷, une telle démarche revient surtout à postuler que le marché est *ce vers quoi on tend*³⁸. Elle conduit à occulter le phénomène capitaliste, lequel vise tout au contraire à « soumettre et à adapter les lois historiques du marché aux impératifs de l'accumulation du capital »³⁹.

Pareil raisonnement semble procéder d'un oubli et d'une erreur, peut-être pas tout à fait innocents. L'oubli, c'est que toute la pensée économique moderne considère le marché théorique comme une impossibilité⁴⁰. Le marché théorique est une « construction théologique purement interne au monde des idées »⁴¹ qui ne vise pas à rendre compte de la réalité mais à

³² S. WALERY, « Quelques conséquences politiques de la distinction entre capitalisme et marché », *L'Economie Politique*, 2008/4, p. 105.

³³ A. BERNARD, préc.

³⁴ L. BOY, Propos conclusifs, in « Droit économique et sécurité alimentaire », *RIDE* 2012/4, p. 106.

³⁵ Id.

³⁶ Le préambule de l'Accord sur l'agriculture précise en effet que « compte tenu des effets négatifs possibles de la mise en œuvre du programme de réforme sur les PMA et les PED importateurs nets de produits alimentaires », il est « convenu qu'un traitement spécial et différencié » puisse leur être réservé.

³⁷ D'abord parce qu'elles imposent à ces pays de rapporter la preuve des dommages réellement subis ; ensuite parce qu'elles se concilient très mal avec les accords de libre-échange bilatéraux et les mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le FMI. Sur cette question, cf. G. AZOULAY, préc., p. 71 qui regrette cette « duplicité internationale ».

³⁸ Tout effort de prise en compte de la réalité nous éloigne pourtant de l'univers du marché théorique, qu'il s'agisse du marché walrassien de concurrence parfaite ou du marché ricardien des avantages comparatifs.

³⁹ S. WALERY, préc., p. 106.

⁴⁰ J. GENEUREUX observe (*op. cit.*, p. 277) que l'adaptation de la théorie de Ricardo « à la réalité supposait d'abandonner la plupart des hypothèses vitales pour la théorie walrassienne de l'équilibre général (...). Comme ce fut, hélas, trop souvent le cas dans le programme de travail néoclassique, il semble que l'on ait davantage recherché une théorie de l'échange international conciliable avec le modèle irréaliste de l'équilibre général plutôt qu'une théorie compatible avec la réalité ».

⁴¹ M. AGLIETTA, *Régulation et crises du capitalisme : l'expérience des Etats-Unis*, Paris, Calmann-Levy, 1976,



caractériser un idéal. L'erreur est de vouloir rapporter tout phénomène économique à un phénomène de marché. Ce que K. Polanyi avait appelé « l'erreur economiciste »⁴² consiste à confondre les « phénomènes de marché » (la loi de l'offre et de la demande) et les « phénomènes économiques » (la nécessité sociale de l'ajustement). Réduire le champ du genre « économique » au seul phénomène du marché revient à « rayer au passage la plus grande partie de l'histoire humaine »⁴³, y compris la plus contemporaine. La principale critique de Polanyi envers l'économie formelle est que « lorsque celle-ci entreprend d'étudier les économies particulières par le truchement du principe "universel" du choix, elle néglige la nécessité tout aussi universelle pour les communautés humaines d'organiser (d'institutionnaliser) leurs subsistances »⁴⁴. Etrange paradoxe qui conduit à anéantir des systèmes économiques substantiels et efficaces⁴⁵ en prétendant tendre vers des modèles économiques formels qui n'ont jamais existé que dans le monde des idées.

Les intérêts bien compris de la classe capitaliste ne justifient cependant pas de mépriser l'histoire : ce sont les phénomènes contre-échangistes qui ont permis le développement économique des nations⁴⁶. Malthus, contre Ricardo, affirmait par ailleurs que toute insertion dans la division internationale du travail devait être *précédée* par la construction d'un appareil de production capable *d'abord* de nourrir la population locale et *ensuite* d'exporter ce qui peut l'être. Toute négociation sur la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles ne devrait intervenir qu'une fois réunies les conditions institutionnelles propices à l'installation des agriculteurs sur les terres et au financement de la production agricole⁴⁷.

De telles analyses paraissent toutefois très éloignées de la philosophie qui prospère à l'OMC. Écoutons son directeur général, Pascal Lamy : « A l'OMC, notre job est d'assurer que *globalement* ça fait un plus (...). Évidemment, ce plus global ne correspond pas à un plus partout, dans tous les pays, à tous les moments, sur toutes les latitudes et pour toutes les catégories de la population »⁴⁸.

cité par S. WALERY, art. préc., p. 104.

⁴² K. POLANYI, « Le sophisme economiciste », *Revue du MAUSS*, 2007/1, p. 63.

⁴³ Id.

⁴⁴ N. BRISSET, « Retour sur le désencastrement », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 50-1, 2012, p. 7.

⁴⁵ Contrairement à l'agriculture des pays de l'OCDE, l'agriculture de nombreux pays du Sud est diversifiée et fondée sur la richesse qu'offre la biodiversité. L'Inde, par exemple, cultive 260 cultures par an, alors que l'Union européenne et les USA ne parviennent qu'à une trentaine de cultures. En Inde, chacune de ces cultures est liée aux moyens de subsistances de millions de personnes.

⁴⁶ Voir les analyses de J. SAPIR, « Libre-échange, croissance et développement : quelques mythes de l'économie vulgaire », in *Vers une autre science économique (et donc un autre monde) ?*, *Revue du MAUSS*, 2007/2, p. 227 ; G. GIRAUD, « L'épouvantail du protectionnisme », préc., p. 83.

⁴⁷ Th. POUCH, « Le visiteur de Genève », préc., p. 30.

⁴⁸ « La libéralisation du commerce et l'OMC : aide ou entrave au droit à l'alimentation ? », Table ronde avec O. DE SCHUTTER, 11 mai 2009, http://www.wto.org/french/forums_f/debates_f/debate14_f.htm